

**Vendredi 10 janvier 2020**  
**A partir de 18h30**

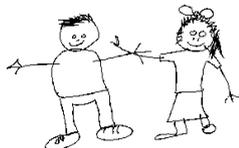
**VŒUX DE MADAME LE MAIRE**, à la Tazonnière.

A l'occasion de la nouvelle année, Madame Le Maire et son Conseil Municipal convient les habitants à la cérémonie des vœux.

**Dimanche 12 janvier 2020**  
**A partir de 15h00**

**CONCOURS DE BELOTE**, organisé par la Société Communale de Chasse de Chassignolles à la Tazonnière.

**Dimanche 19 janvier 2020**  
**A partir de 14h00**



**LOTO**, organisé par le RPI « Les Chats-Magnolles » à la Tazonnière, afin de participer au financement de la classe de neige des élèves de Chassignolles, qui aura lieu du lundi 30 mars au samedi 4 avril 2020 au Collet d'Allevard dans les Alpes.

**Samedi 25 janvier 2020**  
**A partir de 11h00**

**SAINT-VINCENT**, organisée par le comité Saint-Vincent.

Le comité s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis Durand et a pris les décisions suivantes :

- La cotisation est maintenue à 3 euros
- Le matin rendez-vous à La Grange à 11 heures pour le défilé suivi de la distribution des galettes.
- A 19 heures, le repas à la salle des fêtes assuré par le restaurant « La Grange » au prix de 15 euros sur réservation auprès des membres du comité lors de leur passage pour prendre la cotisation.
- Le bal sera animé par Etienne Denormandie.

Le service sera assuré par l'association des parents d'élèves du RPI qui récoltera comme à l'accoutumée les bénéfices de la buvette.

Le secrétaire.

**Samedi 1er février 2020**  
**A partir de 9h00**



**ATELIER DE VANNERIE** - La journée continue de l'atelier vannerie, organisée conjointement par l'association des Amis de la Maison des Traditions et par la municipalité se déroulera le samedi 1er février à la salle des fêtes, de 9h à 12h et de 14 à 17h. Vous pourrez rencontrer les élèves vanniers et découvrir leurs travaux. Plusieurs ateliers de vannerie seront également présents.

Les visiteurs pourront acquérir certaines réalisations si le cœur leur en dit.

Possibilité de déjeuner (pot-au-feu) à la Grange, il est prudent de réserver soit auprès de la mairie : 02 54 48 07 02, sauf le mercredi, soit directement à la Grange au 02.54.48.54.30.

**Vendredi 7 février 2020**  
**de 15h30 à 19h00**



**Samedi 8 février 2020**  
**A partir de 10h00**

**DON DU SANG**, à la salle des fêtes de Saint-Denis-de-Jouhet

**SAINT-BLAISE** organisée par le comité Saint-Blaise.

**A 10h00** : Rassemblement devant le restaurant « la Grange »

**A 10h30** : Messe en l'Eglise Saint-Etienne célébrée par le prêtre de La Châtre

**A 11h30** : Dégustation de galettes et vin d'honneur offert à tous les sociétaires à « La Grange » suivi de la distribution de pains bénits.

**A 19h30** : Un repas sera servi à « la Tazonnière », il sera suivi d'un bal animé par l'accordéoniste Robert Hélier.

La cotisation est de 4€. (Repas uniquement sur réservation auprès des membres du comité).

**Samedi 15 février 2020**



**ASSEMBLEE GENERALE** de la Fédération Française de Randonnée à la Tazonnière suivie d'un repas au restaurant La Grange. Renseignements au 02.54.27.49.19.

**Dimanche 15 mars 2020**  
**A partir de 13h00**

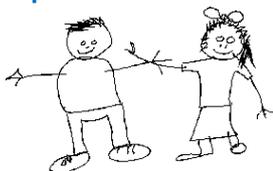


**LOTO** organisé par l'Ecole de foot du FCBB à la « Tazonnière »  
Nombreux lots, buvette....

**Vendredi 20 mars 2020**  
**A partir de 14h15**

**DEFILE DE CARNAVAL** organisé par les enseignants dans le bourg de Chassignolles si la météo le permet.

**Samedi 21 mars 2020**  
**A partir de 15h00**



**BAL DE CARNAVAL** organisé par les Chats-Magnolles le samedi 21 mars à la salle des fêtes de Le Magny, le goûter sera offert aux parents et enfants. A l'issue du bal aura lieu le tirage au sort de la tombola. Dès le mois de février les enfants se verront remettre des carnets de tombola, et le meilleur vendeur de chaque école sera récompensé.

**Samedi 28 mars 2020**  
**et samedi 4 avril 2020**  
**à 20h30**

**REPRESENTATIONS THEATRALES** produites par l'USLC Théâtre, à la salle des fêtes « La Tazonnière »

## INFORMATIONS DIVERSES



### OSONS LA REDUCTION DES DECHETS !

Le 1er avril 2019 a marqué, sur la Communauté de Communes La Châtre Sainte-Sévère, un changement important dans les habitudes quotidiennes de chacun.e. Le geste banal de « jeter » à la poubelle ne doit plus l'être. Il doit désormais être un geste réfléchi : « *ce que je m'apprête à jeter ne peut-il pas être réutilisé, recyclé, ou composté?* »

C'est toute la collecte des déchets sur notre territoire qui a évolué. Cette évolution du service s'inscrit dans une dynamique globale de réduction des déchets. Une dynamique qui est l'affaire de tous : industriels, collectivités et consommateurs ont leur rôle à jouer. Et il est urgent d'agir : les 85 000 T de déchets issus des poubelles qui sont enfouies chaque année à Gournay en témoignent.

Il nous faut agir pour un service homogène : c'est pour cela que les sacs jaunes sont désormais accessibles partout. Il nous faut agir pour un service juste : c'est pour cela que pour la première fois, les tarifs entre particuliers et professionnels ont été rééquilibrés. Enfin, il nous faut agir pour un service qui encourage le tri, afin de maîtriser l'augmentation de la facture et de préserver les ressources naturelles (une tonne de verre trié, c'est 2800 nouvelles bouteilles de verre produites sans consommer de nouvelles ressources).

Il nous faut aussi anticiper : parce que le coût de traitement des déchets est en constante augmentation, et que si que nous ne faisons rien, c'est le montant de la facture de chaque famille qui va augmenter.

Enfin, il nous faut communiquer : c'est pour cela que quatre réunions publiques réunissant près de 170 personnes ont été organisées sur le territoire en 2019. Pour informer, expliquer, échanger et pour que chacun.e soit acteur et actrice du changement. C'est pour cela aussi qu'un site internet dédié a été créé et que des bacs de tri sont distribués dans toutes les classes, de toutes les écoles de la Communauté de Communes.

Et les premiers résultats sont encourageants : en 2019, c'est près de 500 tonnes d'ordures ménagères produites en moins sur notre territoire. Autant de déchets qui ne seront pas enfouis à Gournay. Dans le même temps, près de 136 tonnes de recyclables ont été collectés en plus : autant de matières qui pourront être réutilisées, dans le cadre d'une économie circulaire, respectueuse de notre environnement.

Le changement d'habitudes est difficile mais il a un impact notable. Chaque geste compte. Nous avons tou.te.s notre part à faire. Pour la Terre que nous empruntons à nos enfants.

Céline Bihel  
VP de la CDC La Châtre Sainte Sévère,  
en charge du Service Environnement

## SYNTHESE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2019

### PONT DES PRESLES

Le résultat de l'appel d'offres lancé est le suivant :

- SEGEC..... 50.000 € H.T.
- DUCROS..... 55.199 € H.T.
- ATRS..... 57.450 € H.T.

C'est donc l'entreprise SEGEC qui a été retenue pour un montant TTC de 60.000 € avec une participation par moitié des communes de Chassignolles et Pouligny-St-Martin.

Le dossier de loi sur l'eau a été déclaré complet par les services de la Direction Départementale des Territoires.

La date butoir du 15 Novembre doit être respectée pour la réalisation des travaux.

## **EGLISE**

A la date du 31 juillet, date limite de remise des offres par les 3 cabinets consultés, le résultat est le suivant :

- RUEL (Blois) n'a pas remis d'offre en raison d'une charge de travail trop importante
- CIOFFI (Châteauroux) : n'a pas fait de visite sur place et n'a donc pas remis d'offre
- NIGUES (Niort) : 14.899,81 € TTC. Lors de la visite sur place, constatant la présence de peintures murales, le cabinet a fait une proposition pour le diagnostic des peintures - 5 480 € TTC.

En présence d'une seule offre et suite aux renseignements obtenus auprès du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Châteauroux, le conseil décide :

- de confier ce diagnostic au cabinet NIGUES après avoir renégocier l'offre ;
- de faire réaliser en même temps le diagnostic des peintures pour éviter, lors des travaux, que ceux-ci soient interrompus si des découvertes intéressantes étaient faites.

Cette opération pourra bénéficier de l'aide de l'État, par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Département, respectivement à hauteur de 50 et 20 %, voire 40 % pour le diagnostic des peintures, et ce sur le montant H.T.

## **COLUMBARIUM et JARDIN DU SOUVENIR**

Le résultat de la consultation est le suivant :

- |                                        |                 |
|----------------------------------------|-----------------|
| - PASQUET- PUYBERTIER (La Châtre)..... | 12.045,00 € TTC |
| - FERRANDIERE (Bouesse).....           | 14.390,00 € TTC |
| - MOURIER (La Souterraine).....        | 12.098,17 € TTC |

Le conseil décide de privilégier l'offre d'un fabricant et retient donc la proposition de MOURIER. La réalisation se ferait après la Toussaint.

Un règlement devra être établi et soumis pour approbation au conseil municipal.

## **BOULANGERIE ET ANCIENNE POSTE**

Une personne à la recherche d'un local pour installer un salon de coiffure a visité le bâtiment.

Les membres de la commission travaux doivent la rencontrer pour mieux appréhender ce qu'elle recherche.

## **REPARTITION CHAUFFAGE ECOLE ET LOGEMENTS : HIVER 2018/2019**

La répartition des frais de chauffage au groupe scolaire en fonction des index relevés est arrêtée entre la commune, pour ce qui est de l'école et de la cantine, et les 3 locataires.

## **REQUALIFICATION DES SENTIERS DE RANDONNEES**

Par délibération en date du 23 mai 1997 le conseil municipal avait approuvé le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de randonnée (PDIPR) qui comprenait des chemins situés sur notre commune.

Après requalification d'un certain nombre de sentiers, il est nécessaire de procéder à son actualisation.

## **PROBLEMES DE VOISINAGE**

Des problèmes de voisinage deviennent récurrents sur la commune. Des démarches ont été entreprises afin de tenter de solutionner ces situations.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- **Dépôts sauvages** : A deux reprises des dépôts ont été constatés au Ris Blanc. La gendarmerie s'est rendue sur place à chaque fois pour constater.

- **Projection-débat** : De jeunes amateurs passionnés de cinéma ont réalisé un long métrage « Les Orphelins de l'Ombre » réalisé intégralement à Chassignolles. Le conseil accepte la proposition de le faire visionner à la population. Aucune date n'est encore arrêtée.

- **Randonnée pédestre 2019** :

La commune offrira 6 entrées à la Maison des Traditions pour la tombola proposée lors de la marche annuelle et le site sera ouvert le matin de la marche de 10 h 30 à 12 h 30 moyennant un prix d'entrée au tarif groupe.

- **Médaille du tourisme** : la médaille du tourisme, échelon Bronze, a été décernée à l'agent responsable de la Maison des Traditions.

# SYNTHESE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2019

## **PERSONNEL :**

Suite à la proposition d'avancement de grade d'un agent par la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale le tableau des effectifs va être modifié. Un emploi permanent à temps complet de rédacteur va être supprimé et un emploi de rédacteur principal de 2ème classe va être créé.

## **CUI- Contrat Parcours Emploi Compétence**

Le contrat en cours de l'agent en poste à la Maison des Traditions se termine le 31 décembre 2019.

L'inventaire de la collection n'étant pas terminé et le réaménagement du parcours permanent nécessitant un travail important, le conseil décide de solliciter des services de l'État un renouvellement pour 6 mois.

## **ECOLE**

### **Rythmes scolaires**

Suite au dernier conseil d'école, les enseignants ont demandé le retour à la semaine de 4 jours pour la prochaine rentrée. Après une expérience de 3 ans, il en ressort que les enfants sont fatigués et difficiles à gérer pendant les temps d'activités partagées.

Face à ce constat, à l'unanimité, le conseil se prononce pour le retour aux 4 Jours.

### **Effectif du RPI :**

Pour l'année scolaire 2019/2020 : 111 élèves dont 72 à LE MAGNY et 39 à CHASSIGNOLLES

### **Voyage à La neige en février 2020**

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 partiront une semaine du 30 mars au 4 avril dans les Alpes, au Collet d'Allevard. Le budget annoncé est de 22 500 € soit un coût de 562,50 €/élève. Sur ce projet, le RPI et l'association des parents d'élèves vont participer financièrement au côté des parents qui vont organiser diverses animations pour réduire la participation des familles (tartiflette, loto, emballage cadeaux, vente de chocolats). Les chorales d'Aigurande, Le Magny et Arthon ont également proposé de faire un concert avec participation « au chapeau » à l'église de Chassignolles en vue de contribuer à ce voyage.

### **Récupération papiers**

En vue du projet de classe découverte à destination des enfants de CP et CE1 de l'école du Magny, les parents d'élèves ont signé une convention avec Véolia pour la récupération du papier au sein des 2 écoles moyennant 50 € la tonne livrée. Un bac est installé à l'école de Le Magny.

Accord est donné pour l'installation d'un autre bac à Chassignolles, dans la cour, côté cantine.

### **Matériel numérique**

Le RPI a doté l'école de Chassignolles de 18 tablettes pour un coût total de 10 000 € financé à 50 % par l'État.

## **EGLISE**

L'offre négociée remise par le cabinet Niguès, s'élève à :

|                                                                        |                 |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| - diagnostic travaux intérieurs et extérieurs : 11 366,20 € H.T., soit | 13 639,44 € TTC |
| - diagnostic peintures murales (pas de TVA) :                          | 4 980,00 €      |
| - soit un total de .....                                               | 18 619,44 € TTC |

A la suite de la transmission à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de l'offre pour le diagnostic des peintures, il s'avère que celle-ci n'étant pas réalisée par une personne détenant la qualification de conservateur-restaurateur de peintures niveau 1 requise pour intervenir sur un monument classé, elle ne peut être prise en compte dans l'enveloppe subventionnable.

Une nouvelle consultation est donc en cours auprès de :

- L'Atelier Moulinier – Vendôme (41)
- Mme Aline Berelowitsch – Neuvy-le-Roi (37)
- Mme Claire Dandrel – Fontenay-aux-Roses (92).

## **BOULANGERIE ET ANCIENNE POSTE**

Après rencontre de la personne intéressée pour installer un salon de coiffure, une estimation des travaux à entreprendre (isolation, réseaux, plancher, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, assainissement...) a été faite.

Une nouvelle rencontre doit avoir lieu afin de lui proposer un montant de loyer ou l'acquisition du bâtiment.

## **ADHESION A L'AGENCE D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

L'agence d'attractivité de l'Indre nouvellement créée à l'initiative du Conseil Départemental en remplacement de l'Agence de Développement Touristique de l'Indre (ADTI) a pour mission d'accroître la notoriété du département au niveau national et de fédérer des acteurs privés et publics afin d'attirer et d'accueillir de nouveaux actifs sur le territoire.

En tant que membre adhérent, la commune pourrait participer aux assemblées générales, aux élections, aux ateliers de travail thématiques et aussi accéder aux ressources via un extranet.

Le Conseil Municipal conscient que notre commune a son rôle à jouer dans l'attractivité du département, notamment au travers de l'offre culturelle qu'elle propose via la Maison des Traditions décide de soutenir cette structure en y adhérant, moyennant une cotisation de 0,36 €/habitant, soit un total de 212,40 € pour 2019.

## **CONVENTION UTILISATION DE LOCAUX PAR LES ASSOCIATIONS**

A l'instar des conventions signées avec le FCBB et le club de tir pour les installations situées au stade, une convention va être établie avec le club de théâtre et l'association « Toufeu Toufolk » pour l'utilisation de la salle socioculturelle à laquelle sera annexé un exemplaire du règlement de la salle socioculturelle qui sera ainsi signé des 2 parties.

## **INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU RECEVEUR DE LA CHATRE**

Une indemnité de conseil au taux de 100 % est attribuée pour l'année 2019 et sera proratisée entre la personne qui a assuré l'intérim du receveur du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars et le nouveau receveur à compter du 1<sup>er</sup> avril.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- **Sécheresse** : Suite à la demande de plusieurs habitants et après avis dans la presse invitant les administrés à se faire connaître en mairie, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour notre commune a été déposée auprès des services de la Préfecture. La réponse devrait intervenir en fin d'année ou début 2020.

- **Problème de voisinage** : La mairie a procédé aux démarches qui étaient en son pouvoir et est dans l'attente d'un retour.

- **Stagiaire** : Une stagiaire sera présente au secrétariat du 25 Novembre au 13 Décembre.

- **Jeunes Agriculteurs de La Châtre /Ste Sévère** : Le conseil accepte de leur consentir le tarif appliqué aux associations communales pour l'organisation à la salle des fêtes de leur soirée « Boeuf à la broche ».